



## DELIBERATION n° 2021- 25

### Apurement des écritures comptables liées aux pensions civiles 2011-2012

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 05 juillet à Val d'Isère, sous la présidence par intérim de M. Alain EMPRIN, le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la demande d'apurement de ces écritures comptables liées aux pensions civiles formulée par l'agent comptable du Parc national de la Vanoise par courrier du 19 mai 2021,

Considérant que le compte d'attente 4372 « Contributions et retenues pour pensions » présente un solde créditeur de 75 635,12 €, constitué de 10 opérations non identifiables figurant dans la balance d'entrée 2011 et d'une opération figurant dans la balance d'entrée 2012,

Considérant que ces opérations sont prescrites depuis 2016,

Après en avoir délibéré,

**Autorise l'établissement public à solder le compte 4372 en recettes exceptionnelles.**

Adopté à Val d'Isère, le 05 juillet 2021,

Le Président par intérim-du Conseil d'administration,

Alain EMPRIN

